

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix-huit heures, trente minutes, se réunissait en séance ordinaire le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué le trois du mois de juin, sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Conseillers en exercice 19

Présents 18

M. COCHE-DEQUÉANT	Mme. LEROY	M. MARCHAND	Mme. ROBELET
M. PETIT	Mme. ADDE	M. ROBAIN	Mme. POYART
M. DUBOSCQ	Mme. FIÈVRE	M. ROBELET	Mme. TEXIER
M. JEAMMET	Mme. CALVEZ	M. VEIS	M. BROUSSE
Mme. LHOMME	M. HAY		

Pouvoirs 1

Mme. CHARLES pouvoir à Mme. ROBELET

Absents 0

Secrétaire de séance

M. VEIS

Assesseurs

M. BROUSSE
M. ROBAIN

18H30	OUVERTURE DE LA SÉANCE.
--------------	--------------------------------

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2020.
--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Votes	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

décide l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2020.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2020.
--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Votes	19
Pour	19

Contre 0
Abstention 0

décide l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

APPROBATION DE VOTE À MAIN LEVÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Votes 19
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

décide de n'émettre aucune contrindication à l'exercice des votes des différents scrutins à l'ordre du jour à main levée.

29-2020	INSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES.
---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1414-5 ;
Vu la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 ;
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
--	--

LISTE A	
---------	--

POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} TITULAIRE	Annick POYART
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Jérôme JEAMMET
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Laurent BROUSSE
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC	
--	--

LISTE A	
---------	--

POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} TITULAIRE	Annick POYART
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Jérôme JEAMMET
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Laurent BROUSSE
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	
--	--

LISTE A	
---------	--

POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
REPRÉSENTANT TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL	Denise LHOMME
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL	Jean-Claude HAY

D É C I D E

ARTICLE 1

La Commission communale d'Appel d'Offres est instituée, elle est composée des membres exposés dans les candidatures des conseillers municipaux,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Liste A	19

ARTICLE 2

La Commission communale des Délégations de Service Public est instituée, elle est composée des membres exposés dans les candidatures des conseillers municipaux,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Liste A	19

ARTICLE 3

Les représentants du Conseil Municipal à la Commission de Contrôle des Listes Électorales sont,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Liste A	19

ARTICLE 4

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, au Comptable Public et Procureur de la République, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

30-2020	INSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES.
---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22,
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – ÉCONOMIE – SERVICES PUBLICS – TOURISME – PROJETS	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Olivier COCHE-DEQUÉANT
1 ^{ER} TITULAIRE	Annick POYART
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Pierrette LEROY
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Clément VEIS
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Nathalie CHARLES
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER

4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Jérôme JEAMMET
----------------------------	----------------

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION COMMUNICATION	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Annick POYART
1 ^{ER} TITULAIRE	Clément VEIS
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Yoann DUBOSCQ
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Thomas ROBELET
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Pierrette LEROY
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Laurent BROUSSE
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Sandra FIÈVRE
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION VOIRIE – EAU ET ASSAINISSEMENT – BÂTIMENTS – TRAVAUX – SÉCURITÉ - ACCESSIBILITÉ	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Jean-Jacques PETIT
1 ^{ER} TITULAIRE	Jérôme JEAMMET
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Claude HAY
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Guillaume ROBAIN
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Stéphane MARCHAND
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Clément VEIS
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – PLAN LOCAL D'URBANISME – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS – DÉVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL HORS BÂTIMENTS	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Stéphane MARCHAND
1 ^{ER} TITULAIRE	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Claude HAY
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Jérôme JEAMMET
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Jacques PETIT
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Guillaume ROBAIN
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Clément VEIS
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Pierrette LEROY
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION CULTURE – ANIMATION – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – VIE ASSOCIATIVE – SPORTS – FÊTES – JUMELAGES – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Pierrette LEROY
1 ^{ER} TITULAIRE	Clément VEIS
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Yoann DUBOSCQ
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Thomas ROBELET
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Annick POYART
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Laurent BROUSSE
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Jean-Claude HAY

3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – PLAN ÉDUCATIF LOCAL – PLAN ÉDUCATIF TERRITORIAL	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Pierrette LEROY
1 ^{ER} TITULAIRE	Christelle TEXIER
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Nicole CALVEZ
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Annick POYART
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Guylaine ROBELET
1 ^{ER} SUPPLÉANT	-
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – VIE DES QUARTIERS – POLITIQUE DE L'HABITAT - SANTÉ	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Nicole CALVEZ
1 ^{ER} TITULAIRE	Sandra ADDE
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Nathalie CHARLES
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Pierrette LEROY
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Thomas ROBELET
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Guylaine ROBELET
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Jean-Jacques PETIT
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Sandra FIÈVRE
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE PROJET EXTENSION – RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Olivier COCHE-DEQUÉANT
1 ^{ER} TITULAIRE	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Pierrette LEROY
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Stéphane MARCHAND
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Jacques PETIT
6 ^{ÈME} TITULAIRE	Annick POYART
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Christelle TEXIER
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Jérôme JEAMMET
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Clément VEIS
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Guylaine ROBELET
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
6 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE PROJET RELAIS NATURE – MAISON ÉCLUSIÈRE	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT

PRÉSIDENT	Olivier COCHE-DEQUÉANT
1 ^{ER} TITULAIRE	Jean-Jacques PETIT
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Claude HAY
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Guillaume ROBAIN
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Pierrette LEROY
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Annick POYART
6 ^{ÈME} TITULAIRE	Stéphane MARCHAND
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
6 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE PROJET DEUX PÔLES D'ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNELS	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Olivier COCHE-DEQUÉANT
1 ^{ER} TITULAIRE	Pierrette LEROY
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Yoann DUBOSCQ
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Sandra FIÈVRE
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Jacques PETIT
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Stéphane MARCHAND
6 ^{ÈME} TITULAIRE	Jérôme JEAMMET
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Guillaume ROBAIN
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Annick POYART
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	Jean-Claude HAY
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
6 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

CANDIDATURES POUR LA COMMISSION DE PROJET SALLE MULTISPORTS	
LISTE A	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
PRÉSIDENT	Olivier COCHE-DEQUÉANT
1 ^{ER} TITULAIRE	Stéphane MARCHAND
2 ^{ÈME} TITULAIRE	Clément VEIS
3 ^{ÈME} TITULAIRE	Pierrette LEROY
4 ^{ÈME} TITULAIRE	Yoann DUBOSCQ
5 ^{ÈME} TITULAIRE	Jérôme JEAMMET
6 ^{ÈME} TITULAIRE	Thomas ROBELET
7 ^{ÈME} TITULAIRE	Jean-Jacques PETIT
8 ^{ÈME} TITULAIRE	Annick POYART
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Sandra FIÈVRE
2 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
3 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
4 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
5 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
6 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
7 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-
8 ^{ÈME} SUPPLÉANT	-

D É C I D E

ARTICLE 1

Les commissions municipales présentées en annexe A sont instituées,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Liste A de chaque commission	19

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Annexe A : Liste des commissions municipales facultatives instituées.

COMMISSION	TITULAIRES	SUPLÉANTS	PRÉSIDENT
FINANCES RESSOURCES HUMAINES ÉCONOMIE SERVICES PUBLICS TOURISME PROJETS	Annick POYART Sandra FIÈVRE Pierrette LEROY Clément VEIS	Nicole CALVEZ Nathalie CHARLES Christelle TEXIER Jérôme JEAMMET	Olivier COCHE-DEQUÉANT
COMMUNICATION	Clément VEIS Yoann DUBOSCQ Thomas ROBELET Pierrette LEROY	Laurent BROUSSE Sandra FIÈVRE	Annick POYART
VOIRIE EAU ET ASSAINISSEMENT BÂTIMENTS TRAVAUX SÉCURITÉ ACCESSIBILITÉ	Jérôme JEAMMET Jean-Claude HAY Guillaume ROBAIN Stéphane MARCHAND	Christelle TEXIER Clément VEIS	Jean-Jacques PETIT
URBANISME MOBILITÉ PLAN LOCAL D'URBANISME GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL HORS BÂTIMENTS	Nicole CALVEZ Jean-Claude HAY Jérôme JEAMMET Jean-Jacques PETIT	Guillaume ROBAIN Clément VEIS Pierrette LEROY	Stéphane MARCHAND
CULTURE ANIMATION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION VIE ASSOCIATIVE SPORTS FÊTES JUMELAGES DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	Clément VEIS Yoann DUBOSCQ Sandra FIÈVRE Thomas ROBELET Annick POYART	Laurent BROUSSE Jean-Claude HAY Christelle TEXIER	Pierrette LEROY
AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES PLAN ÉDUCATIF LOCAL PLAN ÉDUCATIF TERRITORIAL	Christelle TEXIER Nicole CALVEZ Sandra FIÈVRE Annick POYART		Pierrette LEROY

	Guylaine ROBELET		
AFFAIRES SOCIALES SOLIDARITÉ VIE DES QUARTIERS POLITIQUE DE L'HABITAT SANTÉ	Sandra ADDE Nathalie CHARLES Pierrette LEROY Thomas ROBELET Guylaine ROBELET	Jean-Jacques PETIT Sandra FIÈVRE Christelle TEXIER	Nicole CALVEZ
PROJET DE L'EXTENSION ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE	Nicole CALVEZ Pierrette LEROY Stéphane MARCHAND Sandra FIÈVRE Jean-Jacques PETIT Annick POYART	Christelle TEXIER Jérôme JEAMMET Clément VEIS Guylaine ROBELET	Olivier COCHE-DEQUÉANT
PROJET DU RELAIS NATURE MAISON ÉCLUSIÈRE	Jean-Jacques PETIT Jean-Claude HAY Guillaume ROBAIN Pierrette LEROY Annick POYART Stéphane MARCHAND	Nicole CALVEZ	Olivier COCHE-DEQUÉANT
PROJET DES DEUX PÔLES D'ACTIVITÉS MULTIGÉNÉRATIONNELS	Pierrette LEROY Yoann DUBOSCQ Sandra FIÈVRE Jean-Jacques PETIT Stéphane MARCHAND Jérôme JEAMMET	Guillaume ROBAIN Annick POYART Jean-Claude HAY	Olivier COCHE-DEQUÉANT
PROJET DE LA SALLE MULTISPORTS	Stéphane MARCHAND Clément VEIS Pierrette LEROY Yoann DUBOSCQ Jérôme JEAMMET Thomas ROBELET Jean-Jacques PETIT Annick POYART	Sandra FIÈVRE	Olivier COCHE-DEQUÉANT

19H30 **SUSPENSION DE LA SÉANCE.**

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME.

20H30 **REPRISE DE LA SÉANCE.**

31-2020 **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DE CHARENTE-MARITIME.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} REPRÉSENTANT	Olivier COCHE-DEQUÉANT
2 ND REPRÉSENTANT	Jean-Jacques PETIT

D É C I D E

ARTICLE 1

Monsieur Olivier COCHE-DEQUÉANT et Monsieur Jean-Jacques PETIT sont élus représentants auprès du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DE CHARENTE-MARITIME,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Olivier COCHE-DEQUÉANT	19
Jean-Jacques PETIT	19

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

32-2020	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE CHARENTE-MARITIME.
---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} REPRÉSENTANT	Jean-Jacques PETIT
2 ND REPRÉSENTANT	Stéphane MARCHAND

D É C I D E

ARTICLE 1

Monsieur Jean-Jacques PETIT et Monsieur Stéphane MARCHAND sont élus représentants auprès du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE CHARENTE-MARITIME,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Jean-Jacques PETIT	19
Stéphane MARCHAND	19

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

33-2020	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INFORMATIQUE DE CHARENTE-MARITIME – SOLURIS.
---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} TITULAIRE	Yoann DUBOSCQ

1 ^{ER} SUPPLÉANT	Laurent BROUSSE
2 ND SUPPLÉANT	Jérôme JEAMMET

D É C I D E

ARTICLE 1

Monsieur Yoann DUBOSCQ, Monsieur Laurent BROUSSE et Monsieur Jérôme JEAMMET sont respectivement élus représentants titulaire, 1^{er} suppléant et 2nd suppléant auprès du SYNDICAT INFORMATIQUE DE CHARENTE-MARITIME – SOLURIS,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Yoann DUBOSCQ	19
Laurent BROUSSE	19
Jérôme JEAMMET	19

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

34-2020	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DE CUISINE DE ROCHEFORT OCÉAN – CUISINE ROCHEFORT OCÉAN.
---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} TITULAIRE	Pierrette LEROY
1 ^{ER} SUPPLÉANT	Guylaine ROBELET

D É C I D E

ARTICLE 1

Madame Pierrette LEROY et Madame Guylaine ROBELET sont respectivement élues représentants titulaire et suppléant auprès du SYNDICAT DE CUISINE ROCHEFORT OCÉAN – CUISINE ROCHEFORT OCÉAN,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Pierrette LEROY	19
Guylaine ROBELET	19

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

délibération.

35-2020	FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15,

Votes	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

D É C I D E

ARTICLE 1

Le nombre de membres élus au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE à cinq,
Le nombre de membres nommés au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE à cinq,

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

36-2020	ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS DÉPOUILLEMENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les candidatures des membres du Conseil Municipal,

CANDIDATURES	
POSTE	CONSEILLER CANDIDAT
1 ^{ER} MEMBRE ÉLU	Nicole CALVEZ
2 ^{ÈME} MEMBRE ÉLU	Guylaine ROBELET
3 ^{ÈME} MEMBRE ÉLU	Sandra ADDE
4 ^{ÈME} MEMBRE ÉLU	Thomas ROBELET
5 ^{ÈME} MEMBRE ÉLU	Pierrette LEROY

D É C I D E

ARTICLE 1

Madame Nicole CALVEZ, Madame Guylaine ROBELET, Madame Sandra ADDE, Monsieur Thomas ROBELET et Madame Pierrette LEROY sont élus représentants membres auprès du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE,

DÉPOUILLEMENT	
Votes	19
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
RÉSULTATS	
Nicole CALVEZ	19
Guylaine ROBELET	19
Sandra ADDE	19
Thomas ROBELET	19
Pierrette LEROY	19

ARTICLE 2

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

37-2020 43-2020	ACQUISITION DE PARCELLES.
--------------------	---------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13 ;
Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques,

Votes 19
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

D É C I D E

ARTICLE 1

La commune est autorisée à acquérir les parcelles cadastrées suivante :

SECT.	NUM.	EMPLACEMENT	SURFACE	DESTINATION	PRIX
AI	285	CHEMIN DU PUIITS – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 18 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.
AI	418	RUE DU VINAIGRE – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 06 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.
AI	420	RUE DU VINAIGRE – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 21 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.
AI	421	RUE DU VINAIGRE – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 02 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.
AI	423	RUE DU VINAIGRE – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 23 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.
AI	424	RUE DU VINAIGRE – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 09 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.
AI	429	RUE DU VINAIGRE – SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE (17)	00 ha 00 a 08 ca	DOMAINE PUBLIC	EURO SYMBOL.

ARTICLE 2

L'acquisition sera actée au moyen d'actes authentiques en la forme administrative,

ARTICLE 3

Au nom de la commune, Monsieur Stéphane MARCHAND est désigné pour signer les actes,

ARTICLE 4

Acte est pris que le Maire, en vertu de son pouvoir propre, est habilité à recevoir les actes authentiques en la forme administrative,

ARTICLE 5

Les frais annexes et notamment de géomètre et de publication de l'acte auprès du service de publicité foncière de la Direction Générale des Finances Publiques seront pris en charge par la commune et inscrits au budget primitif de l'exercice de l'année courante,

ARTICLE 6

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

44-2020	DEMANDE DE CONSTITUTION DE COMMISSIONS SYNDICALES POUR ADMINISTRER LES BIENS DE SECTIONS DE COMMUNE.
---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2411-3 et L.2411-5,

Votes 19
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

D É C I D E

ARTICLE 1

Pour les biens de sections de commune suivants, situés sur le territoire de la commune, demande est portée au représentant de l'État dans le département de convoquer les électeurs respectifs de ces biens pour constitution des commissions syndicales des sections de commune,

SECTION	PARCELLE	SURFACE
SECTION DE LA BARRE	AC 200	1228 m ²
	AD 086	1285 m ²
SECTION DE LA BOUILLERIE	AH 120	2172 m ²
	AI 146	56 m ²
SECTION DE LA TUINIÈRE	AC 159	1216 m ²
	AC 162	41 m ²
SECTION DES GRANGES	AC 035	2076 m ²
SECTION DE TOUCHELONGE	AA 091	396 m ²
	AA 108	298 m ²
	AA 109	335 m ²
SECTION DE LA BASSE ROCHE	C 3039	245 m ²
	C 3038	4 m ²
	C 0081	75 m ²
SECTION DE LA HAUTE ROCHE	C 0144	475 m ²
	C 0151	735 m ²

ARTICLE 2

À défaut d'avoir pu constituer ces commissions dans le délai légal prescrit par le Code Général des Collectivités Territoriales, demande est portée au représentant de l'État dans le département de donner habilitation au Conseil Municipal pour assurer les prérogatives des commissions syndicales des biens de sections de commune,

ARTICLE 3

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, le Maire et ce dernier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

45-2020	CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.
---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1°,

Votes 19
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

D É C I D E

ARTICLE 1

Les postes non permanents exposés en annexe A sont créés à compter de leur date de début, jusqu'à leur date de fin et selon

les conditions respectives précisées dans cette même annexe,

ARTICLE 2

Le Maire est autorisé à recruter sur ces postes et de signer les contrats de travail en application de l'article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

ARTICLE 3

Le tableau des effectifs permanents et non permanents des effectifs de la collectivité est remis à jour selon les modalités exposées en annexes B et C ; le présent article pourra servir de base justifiant tout arrêté ou contrat de travail pris par l'autorité territoriale en application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

ARTICLE 4

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la législation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, au Comptable Public et aux instances du Centre Départemental de Gestion, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Annexe A : Tableau des postes non permanents proposés.

GRADE	DURÉE HEBDO.	DATE DÉBUT	DATE FIN	ÉCHELON MAX.
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	01/09/2020	31/12/2020	4
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	01/09/2020	31/12/2020	4
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	10H	01/09/2020	31/12/2020	4
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	01/09/2020	31/12/2020	4
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	01/09/2020	31/12/2020	4

Annexe B : Tableau des effectifs permanents.

ID	GRADE	DURÉE	POURVU	ART.
<i>ADMINISTRATIF</i>				
P-A-APT-01	ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL	35H	OUI	3-3 2°
P-A-AT-01	ATTACHÉ TERRITORIAL	35H	NON	
P-A-AT-02	ATTACHÉ TERRITORIAL	35H	NON	
P-B-RTP2-01	RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
P-B-RT-01	RÉDACTEUR TERRITORIAL	35H	NON	
P-C-AATP2-01	ADJOINT ADM. TERR. PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
P-C-AAT-01	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35H	OUI	
P-C-AAT-02	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35H	OUI	
P-C-AAT-03	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35H	NON	
<i>TECHNIQUE</i>				
P-C-ATTP2-01	ADJOINT TECH. TERR. PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
P-C-ATTP2-02	ADJOINT TECH. TERR. PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
P-C-ATTP2-03	ADJOINT TECH. TERR. PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
P-C-ATTP2-04	ADJOINT TECH. TERR. PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
P-C-ATT-01	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	
P-C-ATT-02	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	
P-C-ATT-03	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	
P-C-ATT-04	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	
P-C-ATT-05	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	3-1
P-C-ATT-06	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	3-2
P-C-ATT-07	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	OUI	3-2
P-C-ATT-08	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	NON	
P-C-ATT-09	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	NON	
<i>SOCIAL</i>				
P-C-ASEMP2-01	AG. SPÉC. ÉCO. MAT. PRINC. DE 2 ND CLASSE	35H	OUI	
<i>ANIMATION</i>				

P-C-ATA-01	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	OUI	
P-C-ATA-02	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	OUI	3-1
P-C-ATA-03	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	OUI	3-1

Annexe C : Tableau des effectifs non permanents.

ID	GRADE	DURÉE	DÉBUT	FIN	ECH. MAX.	POURVU	ART.
<i>ADMINISTRATIF</i>							
NP-C-AAT-01	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35H	01/01/2020	31/12/2020	4	OUI	3, 1°
<i>ANIMATION</i>							
NP-C-ATA-01	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	01/01/2020	31/12/2020	4	OUI	3, 1°
NP-C-ATA-02	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	10H	01/01/2020	31/12/2020	4	OUI	3, 1°
NP-C-ATA-03	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	10H	01/01/2020	31/12/2020	4	OUI	3, 1°
NP-C-ATA-04	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	01/09/2020	31/12/2020	4	NON	
NP-C-ATA-05	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	35H	01/09/2020	31/12/2020	4	NON	
NP-C-ATA-06	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	10H	01/09/2020	31/12/2020	4	NON	
<i>TECHNIQUE</i>							
NP-C-ATT-01	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	01/09/2020	31/12/2020	4	NON	
NP-C-ATT-02	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35H	01/09/2020	31/12/2020	4	NON	

46-2020	FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.
---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT DE LA PRÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu	le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu	la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu	la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
Vu	la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu	la loi 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
Vu	le décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Considérant	que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,
Considérant	que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution ;
Votes	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

D É C I D E

ARTICLE 1

Une indemnité exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, est instaurée, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette indemnité sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail ou à des sujétions particuliers liés au risque sanitaire, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 dans la limite de 30 euros par agent et par jour de présence effective soumis à ce même surcroît ou à ces mêmes sujétions et dans la limite de 1000 euros par agent.

Cette indemnité sera versée en une fois le dernier mois de l'année 2020 et sera exonérée d'impôts sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales,

ARTICLE 2

Le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus,

ARTICLE 3

Les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire sont inscrits au budget de l'exercice de l'année 2020,

ARTICLE 4

La présente délibération sera notifiée et publiée conformément à la législation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État, au Comptable Public et aux instances du Centre Départemental de Gestion, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

	QUESTIONS DIVERSES.
--	----------------------------

21H10	CLÔTURE DE LA SÉANCE, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE.
--------------	--

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,